

Louhossoa



Luhuso

Tel : 0559933092 Fax 0559933498

Mail commune-de-louhossoa@wanadoo.fr

Conseil du 12 avril 2017

20170012

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 20 Heures sous la présidence M. Jean Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA

Etaient présents (12) :

DUCLOS Bernadette, DUPUY Gilbert, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART-BONNECAZE Carole, JAUREGUIBERRY Jean Louis, LARRALDE Ximun, LARRONDE Irène, OSPITAL Marie Dominique, SAINT-PIERRE Marie Claire, ROUX Laurent, SAPPARART Bertrand: Conseillers

Etaient excusés (2) :

MONGABURE Bernadette, OLHAGARAY MICHEL

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Vote des taux impôts locaux 2017

Le conseil adopte les taux d'imposition 2017 comme indiqué sur le tableau qui suit :

TAXES	Bases 2016	Taux 2016	Taux 2017	Augmentation Taux	Produit 2017
TAXE HABITATION	76 1495 €	11.86 %	11.71 %	-0.98	90 483 €
TAXE FONCIERE	55 3441 €	12.37 %	12.52 %	-0.98	71 802 €
FONCIER NON BATI	15 433 €	26.93 %	25.14 %	-0.93	3 871 €
				TOTAL	166 156 €

Adopté à l'unanimité,

Pour copie conforme
Louhossoa le 13 avril 2017

Le Maire
JP HARRIET

COMMUNE : 350 LOUHOSSOA

ARRONDISSEMENT : 64 BAYONNE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CAMBOLLES-BAINS



N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2017

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2016 ¹	Taux d'imposition communaux de 2016 ²	Taux d'imposition plafonnés 2017 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	761 495	11,86	>>>	91 642
Taxe foncière (bâti).....	553 441	12,37	>>>	70 942
Taxe foncière (non bâti).	15 433	26,93	>>>	4 147
CFE.....			>>>	0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁶				>>>
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ¹⁰				>>>
Total :				166 731

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017 ⁵

Produit nécessaire à l'équilibre du budget : 122819

Total allocations compensatrices : 6 663

Produit taxe additionnelle FNB ⁷ :

Produit des IFER ⁸ :

Produit de la CVAE ⁹ :

Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) : 166 156

Versement GIR ¹¹ :

Prélèvement GIR ¹¹ :

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires ¹² :

2. CALCUL DES TAUX 2017 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.5) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2016 (col.2 ou 3) ⁶	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁷	Taux de référence 2017 (col.6 x col.8) ⁹	3. TAUX VOTES ¹²	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	11,86	11,56	11,91	772 700	90483
Taxe foncière (bâti).....	12,37	166 156	12,52	573 500	71802
Taxe foncière (non bâti).	26,93	166 156	25,14	15 400	3821
CFE.....	>>>	Produit à taux constants			
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2017 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					
Produit fiscal attendu <u>166 156</u>					

A PAU le 16 mars 2017 Le préfet, A LOUHOSSOA le 22/03/2017

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le Le maire,

THIERRY NESA

le 16 MARS 2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

FEUILLET A RETOURNER À L'ÉCHELON SUPÉRIEUR DES SERVICES FINANCIERS EN TROIS EXEMPLAIRES, UN POUR LE DÉPARTEMENT, UN POUR LE DÉPARTEMENT DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

